



Québec, le 23 mai 2018

Aux : Président(e)s et secrétaire-archivistes des sections locales
Membres retraité(e)s Unifor

De : Martin Lambert, représentant national

Objet : **INVITATION MODIFIÉE - CONFÉRENCE DU CONSEIL QUÉBÉCOIS DES RETRAITÉ(E)S UNIFOR**
Les 23 et 24 octobre 2018 – Hôtel Fairmont Le Château Montebello

Consoeurs, confrères,

Le Conseil québécois des retraité(e)s d'Unifor tiendra sa prochaine **CONFÉRENCE** les **23 ET 24 OCTOBRE 2018** à l'hôtel Fairmont Le Château Montebello (392 Notre-Dame, Montebello, Qc, J0V 1L0).

Nous invitons les retraité(e)s admissibles de nos sections locales à participer à cette importante conférence qui leur permet d'apprendre et d'approfondir une foule de sujets les concernant, mais également d'échanger avec d'autres retraité(e)s de partout en province.

MEMBRES RETRAITÉS EN RÈGLE ET MEMBRES RETRAITÉS

Unifor a changé les règles d'admissibilité cette année en regard de qui peut obtenir une aide financière aux fins de participation à cette conférence.

Les membres retraités en règle sont des membres qui font partie d'une section de travailleuses et travailleurs retraités qui a obtenu une charte d'Unifor et est reconnue comme telle selon les statuts d'Unifor au Chapitre 12, section #4.

Les sections locales disposant d'une section de travailleuses et travailleurs retraités au Québec sont celles ici énumérées :

Section locale 62	Section locale 698
Section locale 142	Section locale 956
Section locale 175	Section locale 1004
Section locale 510	Section locale 1946
Section locale 666	Section locale 2889

Les membres retraités qui ne proviennent pas des sections locales ci-haut énumérées n'ont pas le droit à la subvention d'Unifor.

FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription sont de **100 \$ par membre retraité en règle** et de **100 \$ pour son conjoint ou sa conjointe et incluent tous les frais de conférence, l'hébergement, les repas et le stationnement.**

Tous les membres retraités qui ne sont pas en règle doivent payer des **frais d'inscription plus élevés** car Unifor n'assume aucune part de leurs dépenses (étant donné qu'ils ne sont pas membres d'une section de travailleuses et travailleurs retraités reconnue par Unifor). Cependant, **et exceptionnellement pour cette année**, Unifor a accepté de fixer des frais d'inscription un peu moins élevés afin de permettre une transition plus souple vers cette nouvelle disposition. Ces frais s'élèvent donc à **400 \$**, et si le conjoint ou la conjointe l'accompagne, les frais d'inscription sont alors de **625 \$ (pour les deux)**.

*Notez que selon les règlements du Conseil québécois des retraité(e)s d'Unifor, le président de chaque section locale ou son représentant (non retraité) est autorisé à siéger comme délégué avec droit de parole et de vote. **Cependant, ce délégué devra payer les mêmes frais d'inscription qu'un membre retraité qui ne fait pas partie d'une section de travailleuses et travailleurs retraités.***

POUR VOUS INSCRIRE OU POUR TOUTE PRÉCISION

Votre section locale doit **transmettre par la poste** le formulaire d'inscription **avec le paiement** à :

M. Bernard Bédard, Secrétaire-trésorier du Conseil québécois des retraités d'Unifor
10861, avenue Belleville
Montréal Nord (Qc) H1H 5A1
Pour toute information : Tél : 514-324-0562 ou bbedard47@hotmail.com

P.S. : Votre chèque doit être libellé au nom de « Conseil québécois des retraités d'Unifor ».

HÉBERGEMENT

Nous avons réservé un bloc de chambres dont le coût est assumé par Unifor sous réserve du paiement des frais d'inscription ci-haut énumérés. **Toutefois, vous devez vous-mêmes réserver** et garantir vos chambres (au tarif de 179 \$ + taxes pour la chambre Fairmont en occupation simple ou double). **Pour bénéficier de ce tarif, vous devez faire vos réservations avant le 22 septembre 2018.**

Coordonnées : **Hôtel Fairmont Le Château Montebello**
392 Notre-Dame, Montebello Qc, J0V 1L0
Pour réserver : 1-800-441-1414

- ➔* Cette année, tous les participants ont le droit de **réserver 2 nuitées** (22 et 23 octobre)
- ➔** Lors de la réservation, **vous devrez vous identifier** comme membres du groupe « Unifor Conférence des retraité(e)s » en mentionnant le **code UNIF1018**

Nous espérons avoir le plaisir de vous revoir à cette conférence, **le 23 octobre 2018**. La conférence débutera à 10H00 mais vous pourrez vous inscrire dès 8H30. Le succès d'un tel événement dépend de votre participation.

Recevez, consoeurs, confrères, nos salutations solidaires et fraternelles.



Martin Lambert
Représentant national- Unifor

ML/dgsepb343

p.j.

C.C. Renaud Gagné, Directeur québécois d'Unifor
Serge Dupont, Directeur adjoint – Unifor-Québec
Membres de l'exécutif du Conseil québécois des retraité(e)s

John Caluori, Directeur adjoint Unifor-Québec
Benoît Lapointe, président du Conseil québécois d'Unifor

MARCHE À SUIVRE POUR VOUS INSCRIRE

VOUS DEVEZ :

1. ***Communiquer avec votre section locale afin d'obtenir l'autorisation;***
2. ***Compléter le formulaire d'inscription (**au verso**);***
3. ***Soumettre le formulaire à votre section locale **pour signature par le président** de la section locale. Il l'acheminera ensuite (**avec un chèque**) au Conseil québécois des retraités;***
4. ***Réserver votre chambre d'hôtel pour les nuits des **22 et 23 octobre 2018**. Date limite de réservation : **22 septembre 2018**.***

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

**CONFÉRENCE DU CONSEIL QUÉBÉCOIS DES RETRAITÉ(E)S D'UNIFOR
LES 23 ET 24 OCTOBRE 2018
HÔTEL FAIRMONT LE CHÂTEAU MONTEBELLO**

NOM : _____

PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

(No. civique, rue/avenue/boul., casier postal, appartement)

(Ville, code postal)

Tél. (résidence) : _____

Tél. (cellulaire) : _____

Tél. (travail) : _____

Courriel : _____

Section locale : _____

Votre unité : _____

NOM ET PRÉNOM DU/DE LA CONJOINT(E) QUI VOUS ACCOMPAGNERA (s'il y a lieu) :

FRAIS D'INSCRIPTION À PAYER PAR VOTRE SECTION LOCALE: _____ \$

Signature du président de la section locale : _____

**À RETOURNER PAR LA POSTE À : M. Bernard Bédard, Secrétaire-trésorier
Conseil québécois des retraités d'Unifor
10861, avenue Belleville
Montréal Nord (Qc) H1H 5A1**

AVEC VOTRE CHÈQUE libellé à : *CONSEIL QUÉBÉCOIS DES RETRAITÉS D'UNIFOR*